

Comment concilier aménagement et continuités écologiques sur votre territoire ?

Atelier collectif du 19 mai 2017
« Milieux viticoles et garrigues »

L'objectif de l'atelier collectif

Les milieux naturels constituent une composante incontournable du territoire de la région Occitanie / Pyrénées Méditerranée. La Trame Verte Bleue (TVB) constitue un outil de préservation de la biodiversité, à travers l'identification des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines. A l'échelle régionale, les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, élaborés en concertation avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'un co-pilotage Etat/Région, ont été approuvés en 2015. Ils doivent désormais être pris en compte dans les documents locaux de planification.

Véritable passerelle entre aménagement du territoire et biodiversité, le SRCE vise à lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels mais participe également à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable des territoires.

Afin d'accompagner les élus locaux dans la déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale à leur échelle, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée propose de mettre en place une dynamique d'échanges à travers des ateliers collectifs sur le terrain.

Le principe de ces ateliers collectifs, qui se déroulent sur une journée, est à la fois de « décrypter » et « démystifier » les notions relatives à la TVB inscrites dans les SRCE, telles que « réservoir de biodiversité » ou « corridor écologique », de se projeter dans la mise en œuvre du document de planification et de réfléchir ensemble aux moyens disponibles pour appliquer les recommandations et prescriptions en faveur des continuités écologiques.

Ces moments d'échange sont aussi l'occasion de bénéficier du retour d'expérience de différents acteurs locaux, et de compétences d'experts naturalistes spécifiques aux caractéristiques des milieux visités. L'objectif est d'apporter un regard extérieur et complémentaire sur les questions de continuités écologiques et de permettre le croisement entre regard technique et politique sur ces questions.

Les milieux viticoles et garrigues des territoires Pic Saint Loup et Cœur d'Hérault

Les milieux viticoles associés aux garrigues et pelouses sèches constituent l'un des paysages identitaires de la région Occitanie / Pyrénées Méditerranée. Ces milieux accueillent une faune et une flore à la fois spécifique et diversifiée. Ils jouent de plus un rôle important dans le fonctionnement écologique des territoires en constituant le plus souvent des espaces intermédiaires entre des zones de haute valeur patrimoniale et des espaces très artificialisés par les activités humaines. Ces milieux sont par ailleurs support d'activités économiques, comme le pastoralisme, et contribuent à la valorisation des productions viticoles.

Les territoires Pic Saint Loup et Cœur d'Hérault permettent de bien illustrer du nord au sud les continuités écologiques de ces milieux depuis les pentes sud des Causses et des Cévennes, les grands paysages viticoles remarquables jusqu'aux portes de la Métropole Montpellier Méditerranée.

Le circuit de visite permettra de découvrir les caractéristiques écologiques de la mosaïque des milieux viticoles et garrigues ainsi que son rôle dans le fonctionnement des territoires. Il permettra également d'illustrer comment ces milieux peuvent s'intégrer dans l'aménagement durable du territoire ou être le support de développement d'activités agricoles ou touristiques.

Le déroulement de l'atelier collectif

Déplacement en bus climatisé, repas fourni, prévoir chaussures de marche.

9h00

Accueil à Gignac

9h15

Introduction à la TVB et présentation du circuit de visite

10h00

Circuit commenté sur les territoires Pic Saint Loup et Cœur d'Hérault

12h30

Déjeuner en plein air à l'aérodrome de Saint Martin de Londres

13h30

Circuit commenté sur les territoires Pic Saint Loup et Cœur d'Hérault

16h30

Retour à Gignac

L'atelier collectif est ouvert à l'ensemble des territoires porteurs de SCOT et/ou PLU intercommunal de la Région Occitanie /Pyrénées Méditerranée.